Envoyé en préfecture le 27/01/2026
Reçu en préfecture le 27/01/2026
Publié le
ID : 029-212901581-20260121-D202605-DE

VILLE DE PENMARC'H FINISTÈRE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 21 JANVIER 2026

N° Acte : **2026-Délib-05-CM 21/01/2026**	Classification **: 7.5 Subventions**

N^bre de Conseillers en exercice : 29

N^bre de Conseillers présents ou représentés : 27

***Objet* : Demande de subvention au titre de Pacte Finistère 2030 - Volet 1 Pour les projets TIP'TAUPE et TY BIHAN**

L'An deux mil vingt-six, le vingt et un du mois de janvier, à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil municipal de la commune de PENMARC'H, dûment convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire des séances sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul STANZEL, Maire.

Etaient absents : M. Gilles BERNARD (procuration à Mme Florence BODÉRÉ) ; M. Erwan SEZNEC (procuration à Mme Jocelyne LE RHUN) ; Mme Sandrine ROBIN-MIOSSEC ; M. Fabrice FABRIANO et M. Christian BUREL (procuration à Mme Karine TANNEAU COSQUÉRIC).

Secrétaire : Mme Estelle GUICHAOUA.

Le dispositif Pacte Finistère 2030 du Conseil départemental a été mis en place en janvier 2022, suite à sa réforme fin 2021, remplaçant les anciens Contrats de Territoire. Le Pacte Finistère 2030 est doté d'une enveloppe globale de 210 millions d'euros et s'articule autour de quatre volets principaux :

- Volet 1 : Soutien aux projets communaux (petits projets d'investissement).
- Volet 2 : Soutien aux projets structurants des communes et EPCI.
- Volet 3 : Soutien aux projets d'intérêt départemental et régional.
- Volet 4 : Aide à l'ingénierie au service des territoires.

Le Volet 1 vise spécifiquement à soutenir les petits projets d'investissement des communes de moins de 10 000 habitants, catégorie à laquelle appartient Penmarc'h. Il est doté d'une enveloppe financière globale de 50 millions d'euros sur la durée du mandat départemental, soit environ 7 M€ / an.

Au titre de ce dispositif, 2 dossiers ont été déposés au titre des projets suivants :

- Tip Taupe – École Auguste Dupouy
- Eco-hameau d'habitats légers et réversibles "Ty Bihan"

1. TIP' TAUPE

Ce projet de priorité 1 vise la revégétalisation de la cour de l'école Auguste Dupouy à Penmarc'h pour lutter contre les îlots de chaleur. Gérée par une équipe d'architectes-paysagistes, la démarche transforme le bitume en un espace ludique, frais et polyvalent adapté à la pédagogie en extérieur. Les élèves sont placés au cœur de la conception via des ateliers participatifs (dessins, maquettes) pour répondre à leurs besoins réels. La commune a déjà pourvu les besoins en ingénierie pour ce réaménagement. Le chantier est programmé sur une période courte, du 1er février au 12 juin 2026.

Envoyé en préfecture le 27/01/2026
Reçu en préfecture le 27/01/2026
Publié le
ID : 029-212901581-20260121-D202605-DE

Plan de financement

Dépenses	Coût prévu (€ HT)	Recettes	Financement prévu (€ HT)
Travaux	**60 700 €**	**Subventions**	**30 000 €**
Achat de matériels, études et travaux	60 700 €	Conseil départemental	30 000 €
		Autres recettes	**30 700 €**
		Autofinancement	30 700 €
TOTAL DÉPENSES	**60 700 €**	**TOTAL RECETTES**	**60 700 €**

2. <u>Eco-hameau d'habitats légers et réversibles ''Ty Bihan''</u>

Le projet Ty Bihan prévoit l'aménagement d'un hameau de 9 résidences démontables et permanentes sur un terrain communal de 5 140 m². Axé sur l'accessibilité financière et la mutualisation, il intègre des bâtiments communs et une gestion écologique stricte (matériaux biosourcés, phytoépuration, toilettes sèches). L'impact environnemental est minimisé via des habitations sans fondations surélevées face au risque d'inondation et une gestion in situ des eaux pluviales. Le site privilégie les mobilités douces avec un stationnement mutualisé et des travaux prévus entre février et avril 2026.

Plan de financement

Dépenses	Coût prévu (€ HT)	Recettes	Financement prévu (€ HT)
Travaux	**185 000 €**	**Subventions**	**50 000 €**
Achat de matériels, études et travaux	185 000 €	Conseil départemental	20 000 €
		EPCI (Programme FIFI en cours)	30 000 €
		Autres recettes	**135 000 €**
		Autofinancement	135 000 €
TOTAL DÉPENSES	**185 000 €**	**TOTAL RECETTES**	**185 000 €**

Vu l'avis favorable de la commission *« Finances, travaux et vie économique »* du mardi 13 janvier 2026,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **à la majorité avec 7 abstentions** (M. Raynald TANTER, Mme Marie-Claire DUPONT, M. Jean-Louis BUANNIC, Mme Karine TANNEAU COSQUÉRIC, M. Christian BUREL (par procuration à Mme Karine TANNEAU COSQUÉRIC), M. Eric RAPHALEN et M. Maurice LE FLOC'H)**,**

DÉCIDE :

D'ACCEPTER les plans de financement prévisionnels pour les projets TIP'TAUPE de revégétalisation de la cour de l'école Auguste Dupouy et TY BIHAN d'aménagement d'un éco-hameau d'habitats légers et réversibles,

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter et percevoir les subventions figurant au sein des plans de financement ci-dessus exposés.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour extrait conforme

Le Maire,
Jean-Paul STANZEL